

GRÈCE

Malgré une croissance économique vigoureuse, l'écart de PIB par habitant par rapport aux pays les plus performants reste très marqué à cause d'une productivité et d'une utilisation des ressources en main-d'œuvre qui sont insuffisantes.

Priorités fondées sur des indicateurs

Alléger l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé

Le système de retraite décourage la poursuite de l'activité à un âge avancé, parce que les taux légaux de remplacement sont élevés et le lien est faible entre les cotisations et les prestations; en outre, la retraite est possible après 37 ans d'emploi, quel que soit l'âge. Il existe deux voies importantes de retraite anticipée : les régimes d'invalidité ou les dispositions spéciales concernant les métiers « pénibles », qui ne sont pas toujours bien définis.

Mesures prises : Le gouvernement a annoncé une consultation sur la viabilité à long terme du système.

Recommandations : Éliminer les désincitatifs au travail à un âge avancé en établissant un lien plus étroit entre la pension de retraite et les cotisations sur l'ensemble de la carrière, de façon à améliorer l'équité actuarielle. Adopter des critères plus stricts d'ouverture des droits pour les pensions d'invalidité et définir plus précisément les catégories bénéficiant du régime des métiers pénibles.

Réformer la législation sur la protection de l'emploi

La législation sur la protection de l'emploi contribue sans doute au bas niveau de la demande de main-d'œuvre de la part des travailleurs « non intégrés » et à la faible rotation des effectifs, ce qui empêche de progresser dans la réduction des déséquilibres très marqués du chômage selon le sexe et l'âge et entrave également les activités d'innovation.

Mesures prises : Une mesure récente a supprimé les contrats permanents pour tous les nouveaux salariés des entreprises publiques et autres entités publiques.

Recommandations : Rééquilibrer la protection de l'emploi, tout particulièrement en ramenant les coûts élevés de licenciement des employés et cadres au niveau de ceux des ouvriers.

Réduire les obstacles à l'entrée dans les industries de réseau

Malgré de nets progrès dans la privatisation des entreprises à capitaux publics, l'État conserve de fortes participations dans les principaux services d'utilité publique et la concurrence reste limitée dans les grandes industries de réseau, ce qui nuit à l'efficacité globale de l'économie.

Mesures prises : Deux lois ont été adoptées à la fin de 2005 pour libéraliser totalement le marché de l'électricité à partir de juillet 2007 et pour libéraliser progressivement le marché du gaz naturel. En outre, les missions du régulateur dans le secteur de l'énergie ont été élargies.

Recommandations : Il faudrait supprimer pour toutes les entreprises publiques les limites fixées en cas de privatisation. Il faudrait accélérer l'ouverture du secteur du gaz. L'une des grandes priorités devrait être d'assurer la concurrence sur les nouveaux marchés libéralisés, en particulier par le biais de régulateurs indépendants dotés des pouvoirs nécessaires.

Autres grandes priorités

- Faire en sorte que l'enseignement supérieur soit plus efficace et atteigne un niveau international en mettant en place des financements qui soient fonction des résultats et en autorisant la création d'universités privées. Limiter en outre la durée des études et envisager d'introduire des frais de scolarité se doublant d'un dispositif de prêts remboursables selon le revenu.
- Il faudrait réduire le coût minimum du travail en créant un salaire minimum spécifique pour les jeunes et en ouvrant la possibilité de ne pas appliquer le salaire minimum national dans les régions où le chômage est élevé. Il faudrait réduire les cotisations de sécurité sociale pour les basses rémunérations, en finançant cette mesure par des économies sur d'autres postes budgétaires.